

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DFA 30-1° G Approbation du compte administratif général d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2015.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du Département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", articles L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que la décision modificative de l'exercice 2015 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 15, 16 et 17 décembre 2014, 29 et 30 juin, 16, 17 et 18 novembre 2015 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses du Département de Paris pour 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'adopter le compte administratif d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif général des recettes et des dépenses d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :

Recettes prévues 391.876.120,11 euros
Titres émis 288.860.122,47 euros

Dépenses mandatées :

Crédits ouverts 391.876.120,11 euros
Mandats émis 263.363.515,99 euros

Balance :

Recettes 288.860.122,47 euros
Mandats 263.363.515,99 euros

Résultat de l'exercice 2015 (excédent) 25.496.606,48 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2014 (déficit) 86.404.594,87 euros

Résultat cumulé au 31 décembre 2015 (déficit)	60.907.988,39 euros
---	---------------------

Article 2 : Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2015 pour la régularisation d'opérations anciennes suite à la correction d'erreurs sur exercices antérieurs ont mouvementé pour partie le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés). Après enregistrement des mouvements comptables concernés pour ces opérations, le compte 1068 est débité de 35.256.317,52 euros. Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2015.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO